



Délibération n° 27 / 2021

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt et un, le sept Juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

M. ARCAY Martin, M. BIEGEL Julien, Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, M. GIL Michaël, Mme GIMENEZ Véronique, M. GRILL Christophe, Mme IRIBARNE Isabelle, Mme LACUBE Danièle, Mme MARCILLAC Monique, M. MESSINA Gaspard, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. BARDIN Olivier (pouvoir à Mme IRIBARNE Isabelle), M. DELAUZE Daniel (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), Mme GUYONNET Gaëlle (pouvoir à M. GRILL Christophe), M. MATTERA Patrick (pouvoir à Mme LACUBE Danièle), M. SABLOS Gérard (pouvoir à M. BIEGEL Julien)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs – Approbation

Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, Adjoint au maire, délégué aux finances et au personnel, expose au conseil municipal :

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient donc d'adopter un nouveau tableau des effectifs pour les motifs suivants

- Suppressions de postes suite aux avancements de grades de 2020,
- Suppressions de postes suite à des départs à la retraite,
- Suppressions de postes préalablement créés dans le cadre des derniers recrutements effectués,
- Création d'un poste de Gardien Brigadier dans le cadre des recrutements en cours au sein du service de la police municipale,
- Modification du temps de travail sur un poste d'ATSEM de 28h à 30h.



Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 27/2021

Objet : Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs – Approbation

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	TOTAL	MOUVEMENTS	TOTAL	Dont TNC
DGS	A	1		1	
Attaché	A	1		1	
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	-2	0	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	2		2	
Rédacteur	B	4		4	
Technicien principal 2ème classe	B	1		1	
Technicien principal 1ère classe	B	1		1	
Technicien	B	1	-1	0	
Educateur des APS principal 1ère classe	B	1		1	
Animateur	B	3		3	
Animateur principal 2ème classe	B	1		1	
Animateur principal 1ère classe	B	1		1	
Chef de Service de Police Municipale Principal 1ère classe	B	1		1	
Chef de Service de Police Municipale Principal 2ème classe	B	1	-1	0	
Chef de Service de Police Municipale	B	1	-1	0	
Adjoint administratif	C	8		8	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3		3	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4	-1	3	
Adjoint technique	C	9	-3	6	3
Adjoint technique principal 2ème classe	C	17	-5	12	2
Adjoint technique principal 1ère classe	C	12		12	1
Agent de maîtrise principal	C	3		3	
Agent spécialisé principal 2ème cl des écoles maternelles	C	2	-1	1	1
Agent spécialisé principal 1ère cl des écoles maternelles	C	1		1	1
Adjoint d'animation	C	3	-1	2	1
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	2	-1	1	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	4	-2	2	1
Brigadier-chef principal	C	4		4	
Gardien Brigadier de police	C	2	1	3	
		96	-18	78	10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs présenté ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29 (dont 5 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 29 juin 2021
Hôtel de Ville – 34570 P